

# Luttes et **CFDT** Communication

N°ISSN - 0181 - 5520      Édité par la F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T.  
Ce numéro comporte des suppléments

Mensuel

N° 80

Mensuel

Janv.91

**Édité**

**vème Congrès :**

## **Pour un syndicalisme d'adhérents Solidaire - Emancipateur - Efficace**

Voilà en peu de mots les lignes que nous nous sommes tracées lors de notre congrès qui vient de se dérouler à Bierville.

### **Pour un syndicalisme d'adhérents :**

Les participants au congrès ont montré, très largement, que l'augmentation de notre nombre d'adhérents était le meilleur atout pour que soit reconnue pleinement la CFDT dans la Communication et la Culture. Pour ce faire, nos pratiques syndicales doivent se tourner vers celui qui est, pour nous, essentiel : l'adhérent, le salarié.

### **Pour un syndicalisme solidaire :**

Valeur essentielle, pour la CFDT, la solidarité ne peut venir d'en haut. Elle se construit d'abord dans l'entreprise par le débat, la confrontation de toutes les catégories confondues.

### **Pour un syndicalisme émancipateur :**

Parce que les modes d'organisation de notre travail évoluent considérablement ; nous ne pouvons passer sous silence les conséquences en matière de contenu de notre travail et l'intérêt des publics.

### **Pour un syndicalisme efficace :**

La réorganisation de la fédération, telle qu'elle a été largement décidée à

Suite en Page 2 →



### **Guerre du Golfe**

Vous trouverez en page 9 la motion votée par le Congrès avant le déclenchement des hostilités ; la position prise par le Conseil National Confédéral sur l'ouverture du conflit se trouve en page 12.

## Election de la Commission Exécutive

Jean François SADIER	Secrétaire Général
Christophe BURLING	Branche Presse et Europe
Danièle RIVED	Branche Culture et Trésorière
Michel CHAPEAU	Branche Audiovisuelle
Jean Louis LESCURE	Branche Edition
Jean Yves MULLER	Branche Labeur
Pascal WERNER	Branche Cinéma



La nouvelle Commission Exécutive dans les jardins de la Maison des Fédérations à Bolivar

Suite de la première page

Bierville, nous donne des capacités supplémentaires pour répondre plus vite et mieux aux attentes des adhérents.

Ce qui précède est un résumé trop court de l'ensemble de ce

qui s'est dit à Bierville. Nous avons eu, certes, quelques débats difficiles, quelquefois des incompréhensions, des intolérances même, mais globalement les militants ont démon-

tré leur "envie de faire", leur "envie de réussir le pari".

Il s'agit maintenant de passer à la mise en œuvre de ces choix.

Il y a un investissement possible et nécessaire pour tous ceux qui s'inscrivent dans les orientations de la Fédération de la Communication et de la Culture CFDT. Le Conseil Fédéral, la Commission Exécutive et le nouveau secrétaire général s'y engagent totalement.

Jean-François SADIER  
Secrétaire Général



## Le Nouveau Conseil Fédéral

Exprimés : 4141 - Pour être élu : 2070,5

1er Collège	Syndicat	Résultat	Voix
GOUGEON Robert	SYNAPAC	97,27%	4028
POIRIER Henri	SYDAS	96,35%	3990
PETIT Arnaud	SYNAVIF	64,09%	2654
BOTIA Alphonse	SYNAVIF	89,74%	3716
LAUBREAUX Philippe	USJF	97,49%	4037
KAESTNER Gérard	Livre-Journ. R.P.	93,31%	3864
FAY Marie Claude	Livre-Journ. R.P.	97,27%	4028
BEAUCHAMPS François	SILAC 35	92,34%	3824
DUCHAMP Martine	PAC-SUD-EST	97,80%	4050
CHAMBON Gérard	Livre-Journ. R.P.	92,56%	3833
ROGER Jean	SRAC	94,88%	3929
MOREAU Gilles	SRAC	77,57%	3212
SCORSONNE Elio	PAC-SUD EST	82,37%	3411
MARIE Françoise	SURT	100,00%	4141
RICAU Jacques	SURT	97,80%	4050
DURANTEL Eric	SURT	97,80%	4050

### Au titre du Second Collège :

Jean François SADIER	88,53%	3666
Christophe BURLING	97,80%	4050
Danièle RIVED	100,00%	4141
Michel CHAPEAU	92,95%	3849
Jean Louis LESCURE	64,57%	2674
Jean Yves MULLER	100,00%	4141
Pascal WERNER	100,00%	4141

# Rapport Général présenté par Michel Mortelette

Chers amis, chers camarades

Ce congrès sera certainement un congrès politique dans tous les sens du terme. C'est le choix d'une CFDT qui entend faire reposer son action sur un syndicalisme d'adhérents émancipateur et solidaire par la prise en compte des objectifs revendicatifs en favorisant le débat et la confrontation.

Le syndicalisme de délégation a fait long feu, nous ne pouvons plus négliger dans notre action, dans celle des militants et dans celle de tous les adhérents, le travailleur. Ceci pose le problème du financement du syndicalisme. N'oublions pas le débat sur le chèque syndical. Il nous faut innover, nous devons définir des objectifs adaptés à la population des entreprises, concevoir un autre type d'organisation du travail plus collectif, plus responsable, moins conflictuel dans laquelle il y a synergie entre les métiers.

Sachons maîtriser l'introduction des nouvelles technologies, les changements dans l'organisation du travail. La gestion prévisionnelle des emplois, le cursus professionnel, les classifications.

Pour cela il faut des syndicats capables d'élaborer, de proposer, d'agir, capables d'établir des passerelles vers la fédération et la confédération, capables de créer des synergies entre la base et le sommet.

Cela suppose que chaque organisation se réfère aux textes et aux orientations de la CFDT dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun. C'est bien de cela que le conseil fédéral débat depuis près de deux ans. Après avoir débattu de la viabilité de la fédération, le conseil fédéral de septembre 89 a déterminé deux objectifs :

- l'action revendicative et en priorité la couverture conventionnelle de tous les salariés de nos secteurs d'activité, la lutte contre la précarité de l'emploi et la maîtrise des nouvelles technologies.

- le développement et la syndicalisation.

Pour y arriver : une activité transversale, la formation des militants

d'entreprise et la réflexion sur la situation de nos syndicats : sur 33 syndicats 17 avaient moins de 500 timbres. Nous avons introduit d'autres critères : est-ce qu'il y a une équipe de militants qui anime le syndicat ? est-ce que le syndicat vit ? y-a-t-il une perspective de développement, le syndicat est-il en relation avec la fédération ?

Après la rencontre avec les syndicats "Opération 34 journées" les propositions syndicales sont les suivantes :

1 - Privilégier les branches et les conforter en termes de moyens et de rôle politique. Mettre en place six branches : la Presse, l'édition, le Labour, le Cinéma, l'Audiovisuel et la Culture.

2 - Mise en place d'un conseil fédéral d'environ 20 à 25 membres, la commission exécutive fédérale sera composée des permanents, des responsables de branches et des unions fédérales afin d'éviter les discours contradictoires au sein même de l'organisation.

3 - Le maintien de l'union fédérale a été confirmée avec toutes ses prérogatives et sera financée par la fédération.

4 - Mise en place de trois pôles syndicaux :

\* Syndicat National de la Radio-Télévision

\* Syndicat National Presse-Labeur-Edition

\* Syndicat National Culture

avec des "relais régionaux" qui joueront le rôle d'interface entre le syndicat national et l'interprofessionnel.

Le conseil fédéral vous demande d'avaliser ces démarches et vous propose un premier bilan en décembre 1991, y compris pour adapter s'il le faut la démarche.

Mais permettez moi d'ajouter :

Ceux qui déclarent "Les 34 journées

de la FTILAC ont été une parodie de démocratie (dixit certains journalistes de l'USJF) devraient faire preuve d'un peu d'humilité. Car où se cachent-ils depuis trois ans ?

Alors comment oser condamner le travail effectué par tous



Michel Mortelette lors d'une de ses interventions à la tribune du Congrès

les militants du conseil fédéral et des syndicats quand on se marginalise volontairement ?

On comprend mieux de cette manière comment a pu être prise la décision d'Aspet : "création d'un syndicat de journalistes" décision contraire au fédéralisme, aux statuts de l'USJF, aux statuts de la fédération, aux textes confédéraux et surtout à une politique revendicative cohérente et efficace dans les entreprises.

Le débat démocratique pour qu'il puisse exister, il y a une condition : ne pas modifier les règles du débat déterminées par nos congrès précédents. C'est la base de toute démocratie car sinon les directeurs de MJC, les conservateurs de musées, les monteurs, les rotos, les animateurs de radio pourraient créer leur syndicat de métier et que deviendrait alors le syndicalisme CFDT dans tout cela.

Suite page 4

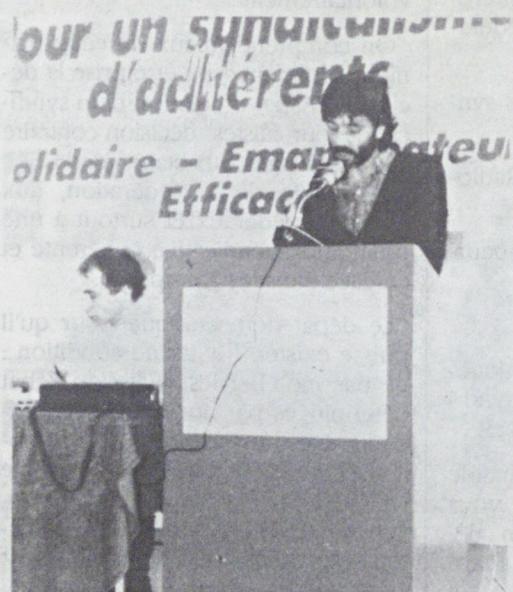
Il me semble que cette crise réside en partie dans l'absence d'une politique CFDT d'information de réflexion sur le rôle, la fonction du journaliste à l'aube de l'an 2000. Car, mes camarades, qu'est-ce que l'information aujourd'hui, notamment audiovisuelle : l'information dominante, celle qui fait vendre les espaces publicitaires est aujourd'hui avant tout un spectacle, la preuve par l'image plutôt que l'échange d'idées.

La télévision transfigure le quotidien par la médiation qu'elle opère, tout devient fiction même le réel.

Ne devrions-nous pas, comme en 1977, prendre le temps, avec la confédération, d'organiser une semaine de travail et de réflexion permettant de déterminer les lignes de forces de notre projet CFDT en matière d'information ? C'est à mon avis un des enjeux importants de la période bien loin en effet des problèmes de structures syndicales.

Pour terminer cette introduction au rapport général, il me semble important de valoriser ce que nous avons fait ces derniers mois en matière d'action revendicative, trois points forts sur la couverture conventionnelle :

- dans la Radio-Télé, la négociation de la convention collective de branche débute le 30 janvier 1991
- la signature d'un accord sur les bas salaires dans le Labeur
- la négociation pour une conven-



Michel Chapeau intervenant à la tribune du Congrès

tion collective unique de l'action culturelle qui débute fin janvier 1991

On ne peut pas passer sous silence la longue grève des journalistes de FR3.

La direction de FR3, incapable de concevoir un projet d'entreprise, jouant la division entre Paris et les régions entre journalistes et P.T.A. a provoqué ce conflit dont personne ne sort indemne.

Echec du C.S.A., échec du gouvernement. Le service

public a besoin de moyens pour vivre si nous voulons garder en France une radio-télé de qualité à la hauteur des enjeux européens.

Autre point positif : l'étude menée depuis quelques semaines avec deux chercheurs du centre de recherche en gestion, associé au CNRS en étroite collaboration avec les militants CFDT de Ouest-France. Ce travail se poursuit sous la forme d'un groupe de travail fédéral impliquant les militants issus de nombreux autres journaux (réunissant des journalistes, des clavistes, des monteurs, des cadres, des employeurs) ainsi que des représentants de la direction de Ouest-France et du syndicat de la presse quotidienne régionale.

L'intermittence est aussi à l'ordre du jour avec la renégociation des annexes 8 et 10 des ASSEDIC. Si notre position de principe est le maintien global des droits actuels, nous ne pouvons pas aller dans une logique où il n'y aurait pas accord entre partenaires sociaux. La position CFDT étant de préserver les droits à indemnisation des artistes les plus précaires, ceux qui ont le moins de contrats.

L'Europe : Un des éléments de notre action qu'il nous faut valoriser.



Raymond Bavye intervenant à la tribune

- par des contacts bilatéraux avec les camarades de l'UGT espagnole et portugaise, de la CISL italienne, de la FGTB belge, d'I.G. Medien et du BETA anglais.

- par la participation aux débats du comité européen des arts, du spectacle et des mass-média, l'assemblée générale de la FISTAV.

- par la mise en place du programme BEFIP

Pour terminer, valorisons l'interne : plus de 7 % d'augmentation des effectifs en une année.

Notre congrès doit conforter et concrétiser ce syndicalisme d'adhérents qui gagne et que nous appelons de tous nos voeux.



## Rapport Général :

# Réorganisation de la Fédération.



"...Nous avons répondu par des propositions politiques et d'abord :

- Priorité sur l'action revendicative
- Priorité sur le développement et la syndicalisation.

Mais, pour pouvoir développer ces deux objectifs il faut des syndicats forts, capable d'élaborer, de proposer et d'agir. C'est le sens de la mise en place de trois syndicats nationaux :

\* Syndicat de la Radio télévision publique et privé. Il existe, il a les moyens de se développer.

\* Syndicat National Presse, Labeur et Edition

\* Syndicat national Culture

Ces syndicats nationaux regrouperont les adhérents CFDT, de leur champ professionnel quelque soit la catégorie professionnelle.

La mise en place des syndicats nationaux se fera de la manière suivante :

1 - Tout d'abord et cela a déjà commencé à être fait nous ferons un repérage avec les responsables des syndicats locaux qui souhaitent participer à la mise en place du syndicat national :

- des militants qui souhaitent s'investir dans le syndicat national y compris ceux qui souhaitent jouer la fonction de relais régional, responsabilité essentielle si nous voulons maintenir le lien avec l'interpro.

2 - Avec les militants qui souhaitent s'engager et afin de rendre opérationnel le syndicat national le plus rapidement possible nous réaliserons une session de formation de mi-

litants syndicaux nationaux, ceux-ci pourraient être la préfiguration des conseils nationaux de syndicats.

3 - Dans le même temps nous établirons un listing des adhérents de chacun des syndicats. Cela nous permettra en même temps de visualiser enfin où sont les adhérents journalistes et ainsi de donner à l'Union fédérale des journalistes un outil pour son fonctionnement.

4 - La fédération dans le cadre de son budget développement s'engage à apporter une aide sous différentes formes :

- Aide technique sur l'information :
- La fédération s'engage à envoyer le bulletin fédéral à tous les adhérents des syndicats
- la fédération réservera, dans son budget, une aide à la structuration des syndicats nationaux
- la fédération prendra en charge dans le cadre de son budget l'abonnement des militants des conseils nationaux des syndicats et des sections à *Syndicalisme Hebdo* dans le cadre de la décision prise lors du dernier conseil national confédéral.

5 - Les statuts de chacun des syndicats nationaux devront prendre en compte le fait que les relais régionaux du syndicat national devront être membre des instances responsable du syndicat. La mise en place de deux collèges semble être une piste qu'il faut prendre en compte.

6 - Les syndicats Presse, Labeur, Edition et CFDT Radio télévision feront en sorte que, dans la composition des instances, toutes les catégories de personnel soient représentées et vis-à-vis des journalistes, le syndicat déléguera des militants journalistes au bureau de l'union fédérale. Les journalistes auront toute leur place dans les instances décisionnelles du syndicat. La fédération sera garante de la prise en compte et du traitement par les syndicats des problèmes spécifiques liés au métier de journaliste.

Enfin, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, il est souhaitable de préciser la conception du rôle et de la fonction des syndicats nationaux. Ils ont les mêmes droits et devoirs que tout syndicat de la CFDT à savoir entre autres :

- Définition des priorités d'actions revendicatives et de la stratégie d'action à mettre en œuvre :
- Information des adhérents
- services aux adhérents
- définition de la politique de développement à mettre en œuvre selon
- les priorités de l'organisation
- actions juridiques
- détermination du taux de cotisation en fonction des règles confédérales

Suite page 6 ▶



Suite de la page 5

**Les branches :**

Déjà des mini conseils de branche à l'intérieur de la branche Ecrit se sont mis en place (Presse, Labeur par exemple) regroupant les équipes de négociations et permettant de déterminer la politique d'action revendicative.

Je crois savoir que les assemblées générales de branches qui viennent de se réunir ont permis de redonner un nouveau souffle à ces structures qui ont et vont avoir en charge la négociation d'accords de branche important pour l'avenir des salariés et sur lesquels la CFDT doit pouvoir peser et agir.

Camarades, votre travail d'hier soir et de ce matin ; les engagements que vous avez pris sont un maillon indispensable - essentiel - de la vitalité de prise en charge des problèmes revendicatifs. En entendant les premiers échos de votre travail, nous avons, là aussi des raisons d'être optimistes pour l'avenir.

**La place des journalistes :**

Le congrès a déterminé quelle était la position de l'organisation vis à vis de la place des journalistes. Cette décision s'applique maintenant à tous les adhérents journalistes de la CFDT. Aujourd'hui, il nous faut relancer l'union fédérale des journalistes avec les prérogatives qui sont les siennes.

Je vous propose mes camarades que sous la responsabilité, des syndicats, de la fédération et de l'USJF, nous mettions en place une assemblée générale de l'USJF au cours de laquelle nous procéderons à l'établissement d'un plan de travail, aux moyens à mettre en oeuvre et à la préparation de la campagne pour l'élection à la carte professionnelle. Car il n'est en aucune manière question que la CFDT ne soit pas au rendez-vous de cette échéance capitale pour la profession. Il y va de notre crédibilité. Mais lors de cette rencontre, il nous faudra aussi travailler pour mettre en place ce chantier qui doit porter le projet CFDT en matière d'information. Et je me réjouis que les journalistes ont, par la voix de Paul Parisot, donné leur accord sur cette initiative importante.

Que l'on soit clair, il n'a jamais été dans notre intention de gérer à la

place des journalistes leur convention collective des journalistes. De plus le droit au secret des sources et la reconnaissance légale de l'équipe professionnelle sont et resteront de la responsabilité unique de l'Union Fédérale Journalistes.

Permettez moi pour conclure sur ce point de redire ici ma conviction - partagée hier par la très grande majorité de ce congrès - que notre nouvelle structuration est un gage essentiel de réussite pour le renouveau du fonctionnement de l'USJF.

**Le problème des intermittents :**

Concernant la demande faite d'une union syndicale des artistes intermittents, des réalisateurs et des techniciens du spectacle je pense qu'elle n'a pu lieu d'être étant donné la réponse que j'ai faite hier dans le cadre des modifications statutaires et qui prévoit pour les problèmes spécifiques à l'intermittence (qui n'entre pas dans les prérogatives des conseils de branche) une commission de travail animé par un conseiller fédéral qui se mettra en place dès la sortie de ce congrès afin de travailler sur le problèmes de la renégociation de l'annexe 8 et 10 de l'UNEDIC.

Certains hier sont intervenus sur la politique de développement. Et pour ce faire nous avons à promouvoir un renouvellement des pratiques syndicales pour un syndicalisme proche des salariés. Notre effort doit porter sur la formation syndicale.

Il nous faut multiplier les initiatives. Nos premières réalisations nous démontrent que la formation des militants d'entreprises est un facteur essentiel dans le développement et la syndicalisation.

A coté de ces formations de militants d'entreprises, il faut dans la période maintenir notre politique de formation des militants aux problèmes liés à l'introduction des nouvelles technologies.

Je regrette que les problèmes d'action revendicative notamment les problèmes liés aux classifications, à l'évolution des métiers, à la formation

continue, à l'aménagement du temps de travail n'aient été que trop peu développés dans les interventions sur le débat général. Nous en sommes tous responsables. Mais j'espére que les Assemblées générales de branche ont sur ce point permis d'avancer dans des propositions.

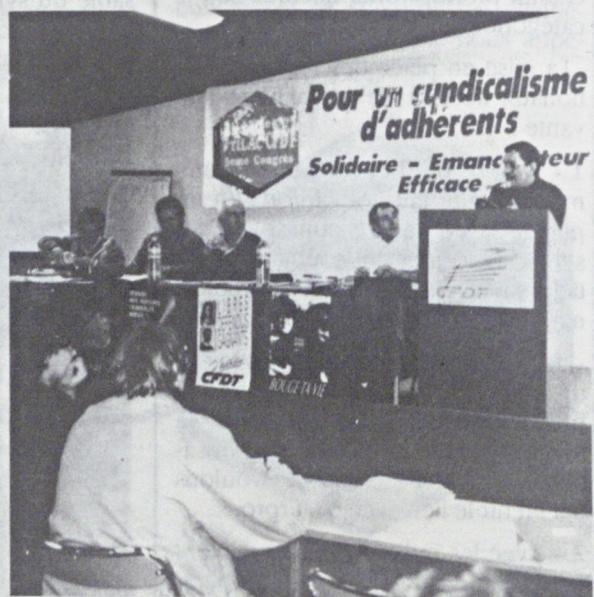
Je ne conclurais pas cette réponse, sans redire que la stratégie de syndicalisation et de renforcement organisationnel de la CFDT reste le point de passage obligé.

Notre mutation vers un syndicalisme moderne, participatif et majoritaire est loin d'être achevée.

La stratégie de syndicalisation en est une pièce maîtresse. Nous commençons à en récolter les fruits. Gageons que les récoltes à venir seront encore plus généreuses si nous savons poursuivre et généraliser les efforts entrepris.

C'est la condition indispensable pour gagner notre pari d'un mouvement syndical démocratique et majoritaire dans la communication et la culture.

Voilà mes camarades, avec les orientations que nous avons prises, avec la concentration des moyens que nous voulons mettre en place, avec la relance de notre politique d'action dans les branches et surtout avec la volonté que je sens chez les militants de la fédération avec leur richesse et aussi avec leur diversité. Je peux dire, sans états d'âme, que je crois, comme le conseil fédéral sortant à la viabilité de la fédération et à son avenir..."



Intervention de Robert Gougeon à la tribune

# Intervention Confédérale

**Nicole Notat, Secrétaire Générale Adjointe est intervenue lors du congrès.**

**Elle a développé quatre grandes orientations qui guident et éclairent l'activité confédérale :**

"Construction d'un véritable syndicalisme de masse, affirmation d'une identité revendicative forte et repérable, adaptation de nos structures à la nouvelle donne syndicale pour les années 90.

**Un syndicalisme de masse :**

Soulignant le danger que représente, pour le syndicalisme, un taux d'adhésion des salariés aujourd'hui et en moyenne sûrement inférieur à 10%, Nicole nous a encouragé à poursuivre et à intensifier l'effort pour développer la syndicalisation.

"Tant les résultats de la confédération que ceux de la fédération marquent bien un renversement de tendance encourageante, mais il est nécessaire de renforcer le syndicat pour le développement de moyens techniques propres à solliciter ou provoquer l'adhésion (PAC, services, rigueur dans le collectage,...etc) et pratiques syndicales participatives donnant à l'adhérent le rôle et le statut qui doivent être le sien.

"C'est une logique qui découle de notre ambition d'émancipation des individus et des groupes :

"- pour que les revendications, les orientations des syndicats soient bien l'émanation de leurs aspirations,

"- pour que le syndicat, cet outil qui est le leur, apporte les informations, les analyses propres à éclairer et former leur jugement sur les problèmes qui les concernent.

**"Pour que l'adhérent soit reconnu comme acteur :**

"C'est la raison pour laquelle, syndicalisation, structuration des équipes, rénovation des pratiques syndicales, formation des militants sont des objectifs à conduire simultanément et de manière articulée sous la responsabilité des organisations confédérées.

"C'est cette même vision que nous avons lorsque la Confédération appelle à l'expérimentation de nouvelles formes d'adhésion telle que le chèque syndical.

"L'idée est de poser, plus rapidement et sur grande échelle aux salariés d'une entreprise, la question de leur adhésion à une organisation syndicale, puisque tous bénéficient, dans le droit français, des résultats



Nicole NOTAT à la tribune

de son action, alors que seulement une petite partie assure les moyens de son fonctionnement.

"Le principe du chèque syndical et les modalités d'application (montant; liberté de choix, anonymat à l'égard de l'employeur, utilisation...) résultent d'un accord avec l'employeur. AXA a été notre première expérimentation. Un deuxième accord a vu le jour à Cernay dans une entreprise de textile.

"Dans les réflexions que nous avons menées, le chèque matérialise, pour les salariés, le principe selon lequel il est normal d'être syndiqué.

"Le chèque, tel que nous le concevons, a vocation à être une nouvelle forme de cotisation, il est donc, à la fois, comme la cotisation moyen de financement et acte d'adhésion.

"Au total, quelle que soit la forme choisie, nous voulons favoriser tout ce qui permet au syndicat d'aller à la

'conquête des salariés', pour construire un outil fait par eux et pour eux, un outil plus efficace dans les actions qu'il conduit."

**"Affirmer une identité revendicative forte et reconnaissable par les salariés**

"Après avoir insisté sur la nécessité, pour le syndicalisme, de faire la preuve de son utilité, de son efficacité dans l'amélioration concrètes des conditions de vie, d'emploi et de travail des salariés, Nicole Notat a fait part des progrès réalisés par la CFDT sur ce terrain :

"- Il faut développer le syndicalisme de proximité, avec des militants bien insérés dans la vie de l'organisation mais au contact des adhérents et des salariés,

"- construire, avec eux, des revendications précises en phase avec leurs préoccupations et leurs aspirations,

"- les associer aux rendez-vous importants des négociations et des moments qui structurent la vie sociale de l'entreprise,

"- valoriser les résultats obtenus,

"- inciter à l'adhésion,

"Il faut persévirer, démultiplier les moyens et les efforts à engager. Sans la généralisation de ces pratiques de terrain, il n'y aura pas de redressement significatif et durable du syndicalisme français, a fortiori du syndicalisme CFDT.

"Mais il nous faut, dans cette entreprise de redynamisation de notre activité revendicative, garder deux objectifs de fond.

"Le premier consiste à réussir à concilier des aspirations individuelles, des aspirations professionnelles et de métier de plus en plus fortes et légitimes, et une vision solidaire du progrès social pour tous.

"C'est l'éternel débat du rapport entre les intérêts généraux et intérêts particuliers.

"Pour la CFDT, l'intérêt général ou collectif n'est pas la somme des intérêts particuliers, qu'ils soient individuels Suite page 8

ou catégoriels ou géographiques...

"C'est de la confrontation et donc de l'expression de ces différentes réalités et aspirations diversifiées et parfois contradictoires du salariat, avec des réalités et problèmes plus larges, avec les motivations et les ambitions que porte l'organisation qu'émergent les revendications les mieux à même d'assurer le progrès pour tous parce que cohérentes entre elles, parce qu'évitant l'opposition des intérêts entre catégories ou professions, facteur d'affaiblissement du rapport de force et accroissement des écarts entre les garanties individuelles et collectives liées au contrat de travail.

"La deuxième préoccupation majeure consiste à donner à la branche professionnelle, dès lors qu'elle couvre des réalités professionnelles cernables et appréhendables, un rôle majeur dans l'impulsion d'une politique contractuelle consistante.

"Le "tout entreprise" s'il devait s'imposer comme niveau exclusif de traitement des préoccupations salariales et d'articulation entre les logiques et sociales serait un piège, autant qu'un handicap au développement d'une activité revendicative cohérente, solidaire et efficace.

"Or, des tendances en ce sens existent. Des chefs d'entreprise (plutôt grandes), hier opposés farouches aux lois Auroux et en particulier à l'obligation annuelle de négocier, ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer de relations sociales bien gérées au niveau de l'entreprise, voire du groupe."

Soulignant les limites de "l'action syndicale menée au seul niveau de l'entreprise," Nicole Notat a fait part de la volonté de la CFDT de dynamiser les négociations au niveau des branches professionnelles.

"redonner à la branche une fonction clé dans l'impulsion, la matérialisation d'une politique contractuelle dynamique englobant toutes les entreprises de son champ, orientant la négociation d'entreprise, car il n'est, bien sûr, pas question de négliger ce niveau.

"Bien des arguments plaident en ce sens.

"Réduire les inégalités qui s'installent et se creusent entre les entre-

prises d'une même branche (en particulier entre petites et grandes), garantir dans toutes un minimum de garanties individuelles et collectives à tous les salariés et un minimum de procédures contractuelles.

"Penser à un bon niveau l'avenir et donc la modernisation des professions, la reconnaissance professionnelle à laquelle les salariés aspirent.

"Conduire l'évolution des qualifications, des politiques de rémunération, contenir le développement des contrats atypiques et précaires (saisonniers), etc...

"Nous nous employons à donner à la branche une place centrale dans la politique contractuelle et donc dans notre stratégie revendicative.

"C'est le sens de l'impulsion de la négociation bas-salaires et classifications en juin en concertation avec les pouvoirs publics et du rassemblement confédéral des négociateurs de branche le 4 décembre".

Après avoir fait part des positions de la confédération sur la politique contractuelle dans la fonction publique, Nicole Notat a abordé un autre grand sujet :

#### **Favoriser les convergences, la coopération intersyndicale.**

"La Confédération est convaincue, en parallèle, à l'effort de syndicalisation, à l'affirmation d'une identité revendicative forte, qu'elle doit poser haut et fort la question des rapprochements intersyndicaux entre organisations partageant, évidemment, les mêmes conceptions fondamentales du syndicalisme.

"Un syndicalisme fort de ses adhérents, indépendant et démocratique, œuvrant par la négociation à l'amélioration des situations des salariés.

"Les plus beaux rêves de coopération intersyndicale pourraient, en effet, se briser rapidement si la coopération entre les organisations constituait un but en soi, déconnecté des objectifs, des finalités de l'action qu'elle est censée renforcer et renouveler.

"C'est à cette condition que les rapprochements intersyndicaux assurent au syndicalisme français le nouvel élan dont il a besoin s'il ne veut pas être le dernier de la classe en Europe.

"On comprend alors aisément pourquoi le mouvement ne peut pas s'opérer avec une CGT qui demeure subordonnée à un parti, qui fait de la surenchère dans les revendications un principe de base de son action, qui fait du développement des luttes la finalité de son action et non pas le moyen, quand c'est nécessaire, de faire aboutir des revendications, qui refuse d'engranger - par la négociation - des résultats.

"La capacité de faire émerger, dans ce pays, un syndicalisme alternatif à celui que la CGT conduit depuis plusieurs années conditionne l'avenir du mouvement syndical français.

"Objectif stratégique à terme. Evidemment, la CGT existe, est présente dans les entreprises. Quand il y a conflit, il faut faire avec.

"Je ne vais évidemment pas nier les obstacles à l'avancée concrète d'un tel objectif, les difficultés sont réelles pour avancer dans la voie des convergences syndicales (FO). Mais, est-ce parce que des organisations tiennent le mouvement syndical du côté de son déclin que nous devons accepter la fatalité du déclin ? Non. Et puis, si la confédération FO déstabilise le paysage syndical, si son évolution est préoccupante, toutes les structures de FO ne sont pas ralliées à ce changement de cap de leur confédération.

"Ne mollissons pas dans l'affichage de l'ambition, pratiquons par contre la politique des petits pas, dans sa concrétisation ; partout où cela est possible, dans l'entreprise, dans un CE, dans une institution, au niveau d'une fédération, d'une UD, entretenons des rela- Suite page 9



Françoise Chirot et Félix Lacambre se sont joints aux congressistes lors du "pot" donné à l'occasion du départ de Michel Mortelette.

tions, travaillons avec tous ceux qui acceptent que nous fassions un bout de chemin ensemble, aussi modeste soit-il".

Rappelant le contexte et la méthode d'approche de la confédération concernant l'adaptation des structures au syndicalisme de demain, la secrétaire générale adjointe a souligné la nécessité de "réhabiliter l'action professionnelle, reconnaître l'identité des métiers sans s'y enfermer, tel est l'enjeu. C'est affaire d'équilibre, sans doute jamais parfait, mais vers lequel il faut tendre en permanence.

"Vous avez, hier, procédé à la mise en place de nouvelles structures. Vous avez, après de longues confrontations, parfois conflictuelles, arrêté un compromis concernant la place des journalistes. Comme tout compromis, sans doute, reste-t-il insatisfaisant pour une partie des protagonistes. C'est pourtant à celui-là qu'il faut donner sa chance.

"Michel Mortelette a suffisamment développé les questions auxquelles notre société était confrontée sur le terrain de l'information et de ses médias pour que je n'y revienne pas.

"Oui, la confédération est partante pour engager ce débat avec vous, avec vous tous. L'enjeu est assez grand, assez mobilisateur aussi pour que la Confédération, la CFDT toute entière, puisse compter sur votre apport constructif. Dans cette réflexion, nous espérons le concours de tous les journalistes et faisons le pari, tous ensemble, qu'elle sera source d'une cohésion retrouvée et d'un renforcement de la CFDT dans vos secteurs".

Enfin, Nicole a salué

"l'action de Michel Mortelette à la tête de votre fédération, puisqu'il passe la main. Michel fait partie de ces responsables qui savent que la force d'une organisation tient autant aux qualités et compétences de ses responsables qu'à leur capacité à dialoguer, à former une équipe et à la rendre productive. Il a eu ce souci. L'équipe relais est donc assurée.

**A vous tous d'amplifier l'élan".**

## Principales modifications statutaires votées par le congrès

1) le sigle de la fédération change la FTILAC devient : "Fédération Communication et Culture CFDT (FTILAC-CFDT). Il s'agissait de donner à la fédération une appellation plus parlante pour l'extérieur et qui indique mieux notre axe professionnel.

2) D'autres modifications sont intervenues afin de diminuer le nombre de conseillers fédéraux afin de se doter d'un organe directeur plus conforme à la réalité de l'organisation.

3) Augmentation du nombre de branches : de trois à six. Il était nécessaire d'intégrer la volonté des adhérents de réhabiliter la proximité professionnelle.

4) La commission exécutive est renforcée, la présence des responsables de branches et des unions fédérales permettra une meilleure prise en charge de la réalité du terrain par l'exécutif fédéral.

Jean-François SADIER

## Motion d'actualité adoptée par le Congrès

### Irak

## Oui à la paix, pour le respect des droits des peuples.

Quelques jours avant le terme de l'échéance fixée par le Conseil de Sécurité de l'ONU dans la résolution 678 votée le 23 novembre 1990 le monde se trouve devant une situation dramatique. Le recours à la force militaire est désormais possible voire imminent. Nous voulons la paix, une paix fondée sur les bases et les principes reconnus et acceptés par l'ensemble de la communauté internationale.

Depuis le 2 août 1990, le monde est tourné vers la région du golfe, date depuis laquelle nous vivons en période de guerre latente, de logique de guerre.

Mais il ne suffit pas de dénoncer le risque d'une guerre ouverte pour la faire reculer, il s'agit avant toute chose de rétablir la paix et le droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin. La démarche de l'ONU est en ce sens exemplaire, elle rejoint le combat de la CFDT, qui a toujours défendu en toutes cir-

stances le droit intangible des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

Dans ces conditions, nous refusons de nous associer à l'appel à manifester le 12.1.91, car cet appel, en faisant l'impasse sur le droit du peuple koweïtien à disposer de son avenir, tend à accréditer le fait que ce droit serait sélectif selon les situations ou les pressions de tel ou tel dictateur.

La Fédération de la Communication et de la Culture, réunie en congrès appuie et appuiera toutes les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du droit international. Nous soutenons notamment la démarche actuelle du Secrétaire Général de l'ONU et nous soutiendrons jusqu'à la dernière minute tout effort pour une solution pacifique qui puisse résoudre la crise, en garantissant le respect du droit international.

# Résolution Générale présentée par Jean-François Sadier

Le projet de résolution générale qui est soumis au débat et au vote du congrès est la suite logique du rapport général.

## Pourquoi ?

Je suis persuadé que la nature de notre débat syndical a changé. En trois ans, les attentes des adhérents, des militants, des salariés ont évolué considérablement ; ils attendent du syndicalisme, et de la CFDT, des réponses claires, concrètes, précises dans leur entreprise ou service et dans leur branche professionnelle.

Ce n'est pas seulement la résolution générale qui est soumise au congrès, vous devrez aussi vous prononcer sur les différentes résolutions de branche qui vous seront proposées.

En bref, cette résolution n'a pas pour objet d'établir un catalogue de l'ensemble des actions revendicatives à mener dans nos secteurs, mais, beaucoup plus d'établir des repères : les priorités fédérales pour trois ans au niveau fédéral.

Ces priorités dégagées devront constituer l'aiguillon, le socle de travail du futur conseil fédéral, de la commission exécutive fédérale, des branches et des unions fédérales.

Au syndicalisme d'adhérents, que nous voulons mettre en œuvre, ne verrouillons pas la nécessaire réflexion qui doit se mener dans les branches et dans les entreprises.

La FTILAC reste fragile, du point de vue de son nombre d'adhérents, de ses moyens, de son indépendance. Il faut nous développer pour renforcer notre efficacité, pour faire avancer nos revendications.

C'est bien d'un syndicalisme de masse dont les travailleurs ont besoin.

Certes, la fédération connaît, depuis un an, une évolution positive (+ 7 % d'adhérents en 1989), mais là non plus, ne nous trompons pas, c'est avant tout le résultat d'un meilleur collectage de cotisation (par le développement du PAC notamment). Pour demain, notre pari : il

s'agit de consolider ce qui existe, de passer le braquet supérieur par la création de nouvelles sections, de renforcer nos réseaux militants, de développer des pratiques syndicales véritablement participatives et de trouver des moyens de financement.

Le conseil fédéral élu lors de ce congrès aura à travailler rapidement sur l'expérimentation, en cours, du chèque syndical

L'action revendicative aura pour priorités, au niveau de la fédération et dans les branches professionnelles :

- la modernisation,
- l'emploi,
- la mobilité professionnelle et géographique,
- les salaires,
- la formation professionnelle,
- l'Europe,
- les couvertures conventionnelles.

Les phénomènes de modernisation suivant nos secteurs sont de trois ordres :

- 1) évolutions techniques,
- 2) libération des capitaux,
- 3) restructuration des entreprises au plan européen.

## La modernisation :

Notre action dans ce domaine est claire et doit être renforcée ; les garanties doivent être négociées pour que les conséquences ne soient pas

subies par les salariés.

## L'emploi :

S'il est vrai qu'un redressement économique a pu être observé, il reste néanmoins fragile. Mais, surtout, nous avons vu se développer des emplois précaires qui ne sauraient répondre à notre attente.

Seuls des accords professionnels négociés peuvent nous apporter les garanties nécessaires.

## La mobilité professionnelle et géographique :

Elle est déjà mise en œuvre dans bon nombre de secteurs et d'entreprises, mais, à quel prix pour les salariés ?

Peu d'accords existent, aujourd'hui, qui garantissent réellement les salariés.

Nous devons négocier plutôt que subir au regard de la réduction du temps de travail et de son aménagement.

## Les salaires :

J'apporterai un élément nouveau à ce qui est écrit dans la résolution au regard des bas-salaires.

La CFDT a mené une campagne pour revaloriser le SMIC, mais aussi pour que les salaires minima des branches rattrapent celui-ci. Un de nos secteurs était particulièrement touché : le Labeur. Nous venons de signer un accord qui constitue une avancée significative. Suite page 11



La table des invités au Congrès

tive, mais nous ne pouvons pas en rester là, nous savons bien aussi que la revalorisation des bas-salaires entraîne un tassement de la hiérarchie ouvrière au détriment des basses catégories qui connaissent, malheureusement, en plus des blocages graves pour leur déroulement de carrières.

Il est donc nécessaire de réaménager les grilles de classifications, tenant mieux en compte les fonctions réelles des salariés ainsi que les nouvelles compétences pouvant être acquises dans le cadre de la formation professionnelle.

### Les couvertures conventionnelles :

Du chemin a été parcouru. Michel Chapeau l'a dit hier, nous allons enfin entamer des négociations dans l'audiovisuel. La Convention Collective du Socioculturel a été signée et étendue, elle s'applique à plus de 300 000 salariés. D'autres conventions, existantes, devront être révisées.

Mais, au vu de notre expérience de ces trois ans, nous



Nicole Notat à la tribune du Congrès

### La formation professionnelle :

Simplement deux mots pour dire que l'acquis dans ce domaine est tellement important que nous ne pouvons laisser dériver certains fonds d'assurance formation au profit de certains - la CGT particulièrement - au détriment des droits à la formation des salariés.

### L'Europe :

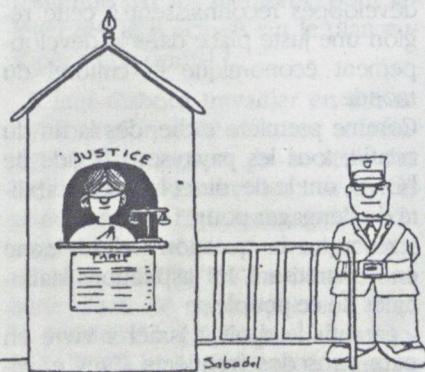
Le travail déjà réalisé par la fédération devra être poursuivi. La manière dont nous nous sommes engagés dans l'action européenne est sûrement la meilleure car elle nous permet de la hiérarchie ouvrière au détriment des basses catégories qui connaissent, malheureusement, en met de confronter directement nos analyses, nos positions avec celles de nos partenaires syndicaux des autres pays.

C'est le seul chemin possible pour construire la cohésion sociale dont nous avons besoin.

avons besoin de mieux cerner les attributions nécessaires des négociations branches/en-treprises. C'est là, tout particulièrement le rôle fondamental des conseils de branches.

Pour tout cela il nous faut des adhérents qui participent pleinement à l'élaboration des revendications, au suivi et qui soient régulièrement informés du résultat des négociations.

L'adhérent, comme le disait Jean Kaspar, n'est pas seulement le " cochon de payeur", **il a des droits, il doit être associé, informé.**



Les pratiques intercatégorielles sont la base de notre action, chacun doit trouver sa place dans la section quelque soit sa catégorie. La solidarité, pour nous, n'est pas un mot creux. La solidarité cela se construit par le débat et la confrontation.

Cela suppose que la formation syndicale se développe en direction des militants des entreprises, des responsables de syndicats et des négociateurs de branches.

Alors, me direz-vous, il nous faudra des formateurs. Car, hélas, nous sommes bien peu, dans la fédération, à être investis sur ce terrain.

Notre fonctionnement fédéral sera et devra être modifié, je m'y engage.

### Une fédération plus proche de vos préoccupations :

Une politique d'information adaptée aux branches, plus rapide, plus efficace en direction des adhérents et des militants.

Et puis, bien sûr, comme l'a souhaité le syndicat parisien de l'écrit dans l'amendement que le conseil fédéral a adopté, une fédération qui met en concret ses actes avec ses paroles : exclure tout retour à des syndicats de métier.

Soyez sûrs que le pari que nous faisons est redoutable, mais il vaut la peine, car nous sécrétions des potentialités fortes dans la FTILAC pour réussir le pari que je vous propose :

**réussir notre  
développement.**

# La CFDT veut la Paix

## Une paix réelle pour aujourd'hui, sûre pour demain

Depuis le 2 août, la guerre est présente, grave, tragique. Nous ressentons l'angoisse qui étreint tous ceux et toutes celles qui sont épris de paix. Comme tout le monde, nous partageons les inquiétudes et les interrogations sur les conséquences de cette guerre et, en premier lieu, sur les conséquences humaines.

Depuis l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak, les pays arabes, les Nations-Unies, l'Europe, la France, ont multiplié leurs interventions pour stopper la logique de guerre en demandant à Saddam Hussein de faire un geste de paix qu'attendait la communauté internationale.

Ce geste n'est pas venu. Dès lors, la Communauté internationale a assumé les décisions de l'ONU de s'opposer, par la force, à l'annexion du Koweït. Elle a fait ce choix pour éviter de mettre le doigt dans l'engrenage fatal pour l'avenir, pour donner à l'ONU la chance historique de susciter un ordre international nouveau, pour prouver que les démocraties sont capables de faire barrage aux dictateurs, pour faire reconnaître la primauté du droit international sur le recours à la force d'un pays sur l'autre.

Il faut rétablir certains faits.

Le Koweït agressé est un pays arabe, membre des Nations-Unies et de la Ligue des Nations Arabes, soutenu par d'autres pays arabes. Cette guerre ne doit pas être assimilée à une croisade de l'Occident contre les nations ou le peuple arabe.

La CFDT, depuis longtemps attachée à la résolution des problèmes du Moyen-Orient, n'est pas dupe. La cause palestinienne, le drapeau de l'Islam, les aspirations des populations arabes ne sont, pour le chef d'état irakien, qu'un alibi au service de ses ambitions de domination du monde arabe et de maîtrise des richesses pétrolières du Golfe.

Ce n'est pas une confrontation militaire entre pays riches et pays pauvres ; l'agresseur est l'un des premiers producteurs de pétrole du monde et, jusqu'alors, indifférent aux difficultés du Tiers-Monde. Ce n'est pas, non plus, un conflit israélo-arabe, malgré les tentatives meurtrières de provoquer Israël pour l'impliquer.

La CFDT se refuse à l'amalgame entre Saddam Hussein, son régime et le

peuple d'Irak. Aujourd'hui, il s'agit d'obtenir l'évacuation du Koweït et non d'humilier les peuples irakien et arabes avec qui des liens nous unissons.

Les dangers de la situation imposent, en conscience, de se situer en toute clarté. La CFDT l'a fait.

L'émotion et le refus spontané de la guerre sont compréhensibles. La CFDT est en désaccord avec ceux qui exploitent ces sentiments en appelant à des manifestations qui ne prennent pour cible que les 29 pays, force coalisée de l'ONU, et épargnent Saddam Hussein. Ceux-ci par la confusion, l'équivoque ou le silence sur les responsabilités du régime irakien dans le déclenchement du conflit armé, confortent objectivement l'intransigeance du dictateur de Bagdad. Faut-il rappeler qu'il n'y aura pas de paix tant que le Koweït sera occupé.

Il faut préparer la paix

Mais au-delà de la libération du Koweït, il faut préparer la paix.

La CFDT est favorable à la construction d'un ordre international nouveau qui prévienne ces types de conflits, qui soit fondé sur la coopération, la stabilité, la sécurité des peuples et des états, qui prenne le pas sur l'affrontement et l'injustice, qui apporte des réponses concrètes et solidaires au développement inégal, qui renforce le rôle des Nations-Unies, qui fasse respecter les droits de l'Homme, les libertés et le droit des peuples à disposer de leur avenir partout dans le monde. C'est sur la base de ces principes que la CFDT apporte aujourd'hui son soutien aux pays baltes et demande à la communauté internationale de réagir. Cela signifie qu'au Moyen-Orient, les peuples concernés participent à l'établissement de relations durables de coopération entre eux et que les pays développés reconnaissent à cette région une juste place dans le développement économique et culturel du monde.

Comme première tâche, dès la fin du conflit, tous les pays, sous l'égide de l'ONU, ont le devoir et la responsabilité de s'engager pour :

- résoudre la question palestinienne en concrétisant les aspirations nationales de ce peuple ;
- garantir le droit à Israël à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues internationalement ;

- permettre au Liban de recouvrer sa pleine souveraineté par l'évacuation de son territoire des forces étrangères, syriennes et israéliennes ;

- rechercher un processus de désarmement régional autour d'une conférence spécifique sur la coopération et la sécurité au Moyen-Orient, avec la participation de tous les Etats de la région ;

contribuer à conforter la démocratie et assurer un développement économique plus juste.

C'est dans ce cadre que devrait intervenir la tenue d'une conférence internationale que les USA et Israël doivent admettre. L'Europe devra jouer un rôle accru dans le règlement de ces problèmes et établir des relations nouvelles avec les pays du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient.

Sans attendre, le secrétaire général de l'ONU doit saisir toutes les opportunités qui permettraient de progresser vers ces objectifs.

Le syndicalisme est concerné

La CFDT s'emploiera à organiser avec d'autres (syndicats, mouvements associatifs, intellectuels) les confrontations et coopérations nécessaires pour favoriser toute initiative susceptible de créer et de renforcer, dans l'entreprise et la cité, un courant d'opinion autour de ces orientations.

La CFDT agira pour que cette guerre ne provoque pas de fractures dans notre pays. La CFDT en appelle à l'esprit de tolérance et à la solidarité pour que ne soit posé aucun acte, mot ou geste, qui puisse remettre en cause la capacité à vivre ensemble de toutes les communautés présentes sur le territoire français.

La CFDT poursuivra son action dans le cadre de la CES et de la CISL. Elle restera en liaison constante avec le syndicalisme arabe, palestinien et israélien.

Un syndicalisme autonome et représentatif contribuera à l'introduction et au renforcement de la démocratie, indispensable dans les sociétés arabes.

La CFDT est convaincue qu'au-delà de la guerre, le syndicalisme peut et doit jeter un pont de compréhension et de dialogue indispensables pour établir une cohabitation pacifique de tous les peuples et de tous les Etats du Moyen-Orient.

**Déclaration du Conseil National Confédéral**

# Objectif Europe

Spécial Congrès

Faire l'impasse aujourd'hui sur l'importance des questions liées à l'Europe sociale serait suicidaire.

Déjà des organisations patronales se structurent pour tenter de contrer l'ébauche d'une Europe syndicale, déterminées à s'opposer aux avancées sociales, au droit syndical européen.

C'est aussi pour ces raisons, que la présence à notre Congrès de représentants d'organisations syndicales étrangères ne peut pas être considérée comme simplement symbolique.

Tony Lennon (Beta-Grande Bretagne), Luis Freitas (UGT-Portugal), Jean-Louis Rœfs (FGTB-Belgique) et bien sûr Irène Robadey de l'EGAKU (Comité Syndical Européen des Arts de la culture et des Mass Médias) ont fait comprendre l'intérêt qu'ils portent à la plus large concertation possible entre leurs organisations et notre fédération.

L'Europe, pour beaucoup c'est encore un sujet bien abstrait, un peu flou, mais l'erreur serait grave de ne pas intégrer dès aujourd'hui dans notre réflexion les profondes mutations qui vont s'opérer dans nos pays respectifs, notamment sur le plan social.

Christophe Bürling



Irène Robadey à la tribune de notre Congrès...

...Une révolution technique et structurelle est en cours dans nos professions et nos industries.

Parlons des nouvelles technologies, de la déréglementation et de la désstructuration d'un schéma commercial traditionnel que l'on rêve de remplacer par une diffusion à l'échelon mondial.

Les hommes : Berlusconi, Rupert Murdoch, Liokirch, et Robert Maxwell ont décidé de contrôler les médias européens des 1992 et sont en bonne voie pour atteindre cet objectif (télévision, édition et presse).

Nous devons défendre nos emplois et la culture européenne mais aussi établir une stratégie globale avec les syndicats des médias du monde entier et plus particulièrement avec ceux d'Amérique du Nord et du Japon.

Un domaine dans lequel doit s'instaurer une coopération immédiate entre les syndicats nouveaux ou ré-

formés et nos membres est celui de la concentration internationale dans le secteur des médias. Ce phénomène touche autant l'Est que l'Ouest.

Les travailleurs du secteur des médias en Hongrie, en Pologne ont été repris par les grands magnats de la presse. Permettra-t-on à une poignée de géants des médias quels que soient leur pays d'origine, de continuer à monopoliser les moyens du monde entier ?

Entre-temps, l'Europe avance, avec son marché unique et bientôt, probablement plus tôt que nous le pensons, le système monétaire européen. Ces progrès, précisément, doivent nous inciter à clamer plus fort encore que le marché européen a besoin d'une dimension sociale, qu'il faut une Europe sociale. A l'EGAKU, nous travaillons en étroite collaboration avec la CES et d'autres organes syndicaux internationaux afin de faire valoir cette requête à tous les échelons possibles.

Que peut donc faire l'ISETU/FIET, soutenue par ses membres, pour relever les défis actuels sur le plan européen et mondial ?

Il faut d'abord travailler en étroite collaboration avec d'autres secrétariats internationaux du secteur des médias. Au cours des deux dernières années et par l'intermédiaire de son organisation régionale européenne EGAKU, l'ISETU/FIET a entamé une série d'activité en coopération avec la Fédération graphique internationale (FGI) et la Fédération internationale des journalistes (FIJ).

Avec la FGI et la FIJ, et un effectif cumulé qui dépasse 700 000 membres en Europe, nous cherchons à obtenir une Directive communautaire qui traite de la concentration de la propriété privée en matière de diffusion collective.

Lors d'une réunion du Comité des Finances et des Questions générales de l'ISETU/FIET, tenue en avril 1990 et une autre tenue en octobre 1990, le comité a adopté une résolution visant à intensifier la collaboration internationale des Syndicats des Arts, des Mass Médias et des Spectacles, il y est clairement stipulé que l'ISETU/FIET devra travailler avec tous les secrétariats professionnels internationaux concernés à la mise en place de nouvelles structures, y compris des accords de fusion, afin de promouvoir la cause du syndicalisme libre et démocratique dans ce secteur.

Cette résolution a été approuvée par le Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes qui a eu lieu en Sardaigne au mois de mai 1990.

Suite page 14



J. Louis Rœfs et de la FGTB Belge



Suite de la page 14

Un Forum syndical européen des Médias a été créé à Bruxelles le 16 janvier 1990 sous l'égide de la CES.

Ce forum regroupe la plupart des organisations européennes qui représentent actuellement les travailleurs du secteur des Arts, des Mass Médias et des Spectacles : l'EGAKU, la FIJ, la FGI et aussi FIM, FIA et FIS-TAV.

Il s'agit d'une assemblée informelle qui ne porte aucun préjudice à l'autonomie ou à l'indépendance de chacune des organisations affiliées.

Le forum se veut une occasion d'échanges d'informations et de coopération entre les syndicats du secteur dans le cadre de leur travail avec la CES et en vue de démarches communes auprès de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes.

L'ISETU/FIET représente les intérêts de ses membres auprès d'instances internationales telles que l'Organisation mondiale de la Propriété

intellectuelle, l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO à Paris.

Lors d'une réunion avec l'OMPI en décembre 1990 j'avais l'occasion de féliciter cette organisation pour la mise en place d'un registre international des œuvres audiovisuelles que l'OMPI a ouvert à Vienne l'année passée.

A la fin de l'année dernière, lors d'une réunion internationale et tripartite au BIT, sur les conditions de tra-

vail des journalistes, l'ISETU/FIET a joué un rôle important. La réunion, telle que prévue au départ, visait principalement les journalistes de la presse écrite. En émettant des critiques sur les documents de base et en invitant des représentants syndicaux de la télévision à participer en tant qu'observateurs, nous avons réussi à élargir considérablement le débat pour y inclure des sujets intéressant plus spécifiquement les journalistes de la radio et de la télévision.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous renforçons notre présence à Bruxelles et notre influence sur l'ensemble de la politique médiatique européenne. Je pense pouvoir affirmer sans présomption que, parmi d'autres, notre voix fut entendue l'été dernier lorsque le Parlement a exigé que la CE rétablisse le concept de quotas réels dans le cadre de la directive "Télévision sans Frontières".

L'ISETU/FIET assume d'autre part un rôle croissant de solidarité avec les syndicats des médias dans les pays en voie de développement, en parrainant des activités éducatives destinées à renforcer ces organisations syndicales en Afrique, en Amérique latine et en Asie, et en prenant la défense des responsables syndicaux lorsque les droits de l'homme sont menacés.

Mais à plus long terme notre rôle doit être la coordination de la dé-

fense réciproque des syndicats des travailleurs du secteur des médias confrontés à l'emploi des technologies nouvelles par leurs employeurs et à une concentration de la propriété destinée à saper les conditions de travail.

Tout n'est d'ailleurs pas à rejeter dans les tendances mêmes qui sont à l'origine des problèmes que nous avons décrits dans le secteur des médias. Si nous voulons trouver le moyen d'élargir le contrôle du système afin que celui-ci ne soit plus entre les seules mains de Berlusconi et Murdoch, nous estimons néanmoins que la diffusion d'informations diversifiées auprès de millions de gens, sans tenir compte des frontières nationales ni de l'approbation des gouvernements locaux, présente des aspects incontestablement positifs.

C'est à nous qu'il appartient de tempérer ces évolutions afin d'en atténuer les répercussions négatives sur nos industries, nos syndicats, nos emplois et les travailleurs que nous représentons. Il est de plus en plus difficile aujourd'hui de rêver d'utopies, et les tentatives du passé nous ont appris que les résultats sont souvent pires que les problèmes d'origine. Mais nous ne pouvons accepter non plus de vivre dans un monde sur lequel nous n'aurions aucune influence. Une réforme internationale est d'ores et déjà en cours : à nous de la maîtriser pour ne pas la subir"...



Tony Lennon pendant son intervention à la tribune



Luis Freitas lors de son intervention

# ENQUÊTE 1991

**RÉPONDEZ TOUS !  
RÉPONDEZ VITE !**  
avant le 1<sup>er</sup> mars 1991

# ÉVOLUTION DES SALAIRES ANNUELS

**Merci de consacrer quelques minutes pour répondre à cette enquête.**  
**Cela vous sera facile, en ce mois de février 1991, alors que vous avez sous la main les documents pour établir votre déclaration de revenus.**  
**Cela sera utile, car pour agir sur les salaires, il est indispensable de bien connaître leur évolution.**  
**Les résultats vous seront communiqués dans CFDT-Magazine après avoir été traités par ordinateur.**

(1-6)

## QUESTIONS PRINCIPALES

Quel a été le montant de votre salaire ou de vos revenus salariaux (ou de retraite) individuels annuels nets (salaire à déclarer au fisc) en 1989 et 1990 (hormis les prestations familiales non imposables) ?

Salaire total annuel net déclaré aux impôts (en francs, ne pas mettre les centimes).

**A** en 1990      **F** (7-12)

**B** en 1989      **F** (13-18)

Pour expliquer l'évolution de votre salaire, pouvez-vous indiquer :  
 — si vous avez bénéficié, en 1990, d'augmentation collective .....

OUI  1  2 NON (19)

— si vous avez bénéficié, en 1990, d'augmentation individuelle .....

OUI  1  2 NON (20)

## MERCI POUR VOTRE RÉPONSE

Vous pouvez nous retourner cette fiche après avoir coché les cases du verso.  
 Si vous avez le temps, merci de répondre aussi aux questions complémentaires suivantes :

## QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES importantes pour analyser l'évolution (Mettre une croix dans la réponse choisie)

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1990 :

- a) Avez-vous changé d'entreprise ? ..... OUI  1  2 NON (21)  
 b) Avez-vous été en chômage ? ..... OUI  1  2 NON (22)  
 c) Avez-vous eu une évolution importante de votre temps de travail (temps partiel, congé sans solde, mise en retraite, maladie, etc.) qui rend impossible la comparaison des salaires annuels ? ..... OUI  1  2 NON (23)  
 d) avez-vous connu une progression de votre qualification ou de vos responsabilités ? OUI  1  2 NON (24)

Si vous avez reçu en 1990 une (ou plusieurs) augmentation individuelle ?

- a) cette augmentation a-t-elle pris la forme :  
 — d'une prime ponctuelle sans répercussion sur votre salaire mensuel ... OUI  1  2 NON (25)  
 — d'une augmentation de votre salaire mensuel ..... OUI  1  2 NON (26)  
 b) cette augmentation provient-elle :  
 — d'une promotion avec changement de poste .... OUI  1  2 NON (27)  
 — d'une promotion dans le même poste ..... OUI  1  2 NON (28)  
 — d'une augmentation sans promotion ..... OUI  1  2 NON (29)  
 — d'une augmentation automatique à l'ancienneté ... OUI  1  2 NON (30)  
 — autres (précisez) : ..... (31)  
 c) Cette augmentation découle-t-elle directement d'une procédure d'appréciation de vos connaissances, résultats ou mérites ? ..... OUI  1  2 NON (32)  
 d) Pouvez-vous indiquer (en pourcentage) dans le montant total d'augmentation que vous avez reçu :  
 — ce qui relève de l'augmentation individuelle .....  % Attention : (33-35)  
 — ce qui relève de l'augmentation collective .....  % le total doit faire 100 % (36-38)

- La somme que vous avez indiquée dans le cadre **A** ci-dessus pour 1990 comprend-elle une part versée au titre de l'intéressement ? : oui  non. Si oui, combien  F. (39/40-45)  
 • Par ailleurs, avez-vous reçu en 1990 (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1990) sur un compte bloqué des sommes au titre de l'intéressement, ou de la participation, avec éventuellement un abondement de l'entreprise : oui  non. Si oui, combien  F. (46/47-52)

Pour que ces réponses soient les plus utiles possibles, merci de répondre aussi aux questions page suivante.

# Informations permettant de faire une analyse détaillée des réponses

**INDICATION FACULTATIVE** (Les réponses à ce questionnaire seront traitées de façon anonyme. Cependant si vous souhaitez recevoir les résultats de l'enquête, merci d'indiquer votre adresse)

Nom et prénom : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pour les informations suivantes, cochez les cases correspondant aux réponses choisies.

Année de naissance (2 derniers chiffres) : <input type="text"/> (66-67)		NOM DE L'ENTREPRISE .....	
Sexe	M <input type="checkbox"/> 1	F <input type="checkbox"/> 2	(68)
STATUT (au 31.12.90)			
Salarié à temps plein .	<input type="checkbox"/> 1	Préretraité .....	<input type="checkbox"/> 4
Salarié à temps partiel	<input type="checkbox"/> 2	Retraité .....	<input type="checkbox"/> 5
Chômeur .....	<input type="checkbox"/> 3	Autres (à préciser) .....	<input type="checkbox"/> (69)
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (au 31.12.90)			
Libellé du poste inscrit sur le bulletin de paie et si possible indice de classification		Indice de classification <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (70-72)	
FONCTION PROFESSIONNELLE (ne cocher que la fonction principale)			
Direction générale	<input type="checkbox"/> 01	Production Chantiers	<input type="checkbox"/> 06
Administration	<input type="checkbox"/> 02	Entretien Maintenance	<input type="checkbox"/> 07
Personnel	<input type="checkbox"/> 03	Etudes Techniques ou Economiques	<input type="checkbox"/> 08
Enseignement Formation	<input type="checkbox"/> 04	Recherche	<input type="checkbox"/> 09
Information Documentation	<input type="checkbox"/> 05	Organisation	<input type="checkbox"/> 10
Autres (préciser : ..... ) <input type="checkbox"/> (73-74)			
CATÉGORIE			
Ouvrier	<input type="checkbox"/> 1	Employé	<input type="checkbox"/> 2
Cat. C ou D (Fonct. Publ.)		Cat. B (Fonct. Publ.)	
Cat. A (Fonct. Publ.)		Autres (préciser : ..... ) <input type="checkbox"/> (75)	
Attention (avertissement conforme à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978)			
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Ce questionnaire est un questionnaire individuel nominatif.</li> <li>— Les réponses sont facultatives : y répond qui veut.</li> <li>— Les réponses sont confidentielles et seront traitées par les statisticiens de la CFDT.</li> <li>— Les réponses ne seront jamais transmises sous forme nominative à une autre personne ou à un autre organisme.</li> </ul>			
MERCY DE VOTRE RÉPONSE		A renvoyer avant le 1 <sup>er</sup> mars 1991 à : CFDT-Magazine 4, bd de la Villette, 75955 Paris Cedex 19.	

N° du département du lieu de travail  
(00 si étranger)  (76 à 88)

SECTEUR  1  
• Secteur privé  2  
• Secteur nationalisé  3  
d'Etat  4  
collect. territor.  5  
hospitalière  (91)

TAILLE DE L'ENTREPRISE  1  
• Grande (+ de 500 salariés)  2  
• Moyenne (50 à 500 salariés)  3  
• Petite (- de 50 salariés)  3 (92)

## BRANCHE D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- |    |   |    |   |
|----|---|----|---|
| 01 | Agriculture, pêche                                      | 16 | Bâtiment, TP, bois                                |
| 02 | Industries agricoles et alimentaires                    | 17 | Industrie papier carton                           |
| 03 | Production charbon                                      | 18 | Imprimerie, presse, édition                       |
| 04 | Production matériaux de construction                    | 19 | Commerce et hôtellerie                            |
| 05 | Industrie chimique, pétrole, gaz, caoutchouc, plastique | 20 | SNCF  |
| 06 | Parachimie et pharmacie                                 | 21 | Autres transports                                 |
| 07 | Industrie du verre                                      | 22 | PTT   |
| 08 | EDF-GDF et régies                                       | 23 | Banques, assurances, organismes financiers        |
| 09 | Autres Eau, gaz, électricité                            | 24 | Hôpitaux et services medico-sociaux               |
| 10 | CEA   | 25 | Sécurité sociale et prévoyance                    |
| 11 | Production minerais et métaux, sidérurgie, fonderie     | 26 | Education nationale et recherche publique         |
| 12 | Construction mécanique et électrique                    | 27 | Enseignement privé                                |
| 13 | Construction automobile véhicules terrestres, garages   | 28 | Autres services marchands                         |
| 14 | Construction navale, aéronautique, armement             | 29 | Administrations et services de l'Etat             |
| 15 | Industrie habillement, cuir, textile                    | 30 | Administration et Services Collect. territoriales |
|    |   | 31 | Autres services non marchands                     |

(93-94)

## Résolution de la branche Edition

L'actuel collectif Edition du syndicat parisien se transforme en branche Edition. Son action revendicative repose essentiellement sur les négociations salariales.

La branche s'engage à proposer un accord cadre sur la gestion prévisionnelle des emplois liée à la formation professionnelle. Le projet intégrera :

- la valorisation du travail,
- le plan de carrière,
- le reclassement prioritaire du salarié à l'intérieur de l'entreprise.

### La Formation syndicale

Le programme de formation des militants d'entreprise et d'équipe de négociateurs sera utilisé en premier lieu. Pour des formations portant sur des thèmes précis, le propre programme de la structure parisienne (syndicat national ou Union Nationale des syndicats Livre-Journalistes) sera disponible et ouvert à la province.

### L'information

La branche propose que le bulletin fédéral prenne le titre de "Communication et Culture".

Le prochain bulletin présentera :

- l'état des lieux des sections syndicales

- compte rendu de la dernière négociation salariale 91

- résultats des élections professionnelles

L'enquête de CFDT Magazine Spécial Impôts sera utilisée pour approcher la réalité salariale de la branche.

Une liste des militants parisiens et

## Conseil de Branche Edition

Présentés par le Syndicat Livre-Journalistes Région Parisienne :

- DECAENS Vivianne
- PERRIN Christian
- CHOVA Geneviève
- TZARAEFF Alain
- DELPIT Francis
- GOURNAC Dominique
- JOLY François
- LESCURE Jean Louis Responsable de Branche



### Calendrier des réunions pour le 1er semestre :

- 7 février
- 4 Avril
- 4 Juin

de 14 h à 17 heures.

## Résolution de la branche Presse

### Réussir ensemble la modernisation :

Renforcer la pratique intercatégorielle.

La C.F.D.T. est l'organisation syndicale la plus avancée en ce qui concerne le fonctionnement intercatégoriel. Mais elle a encore beaucoup de progrès à faire en ce domaine.

Il ne s'agit pas de gommer les différences entre les catégories professionnelles. Le patronat a trop intérêt à mettre en place des personnels à statut bâtarde. Le conseil de branche concentrera ses efforts sur les garanties à apporter aux nouveaux métiers engendrés par la modernisation.

Notre assemblée générale insiste donc sur la nécessité d'une mobilisation importante de tous les militants

et adhérents dans nos secteurs d'activité.

Nous nous engageons à constituer des équipes de négociateurs

capables, à travers la réflexion amorcée dans le cadre du groupe de travail fédéral et de l'expérience des sections d'entreprises, de présenter et d'argumenter un projet C.F.D.T.

L'importance de l'échéance d'avril 1991, à savoir la renégociation de l'accord cadre de 1986, justifie un effort particulier en matière d'information et de formation.

La pratique intercatégorielle passe par le souci porté aux catégories professionnelles représentées minoritairement dans les sections et dans les branches. C'est une condition de développement de la C.F.D.T. dans notre secteur, cela implique :

- un respect des différences de culture et de rythmes,

- un souci de faire progresser en priorité les catégories les plus défavorisées,

- une prise en compte collective des revendications d'une catégorie.

### Garantir des couvertures conventionnelles

Comme pour toutes les branches d'activité de toutes les Fédérations C.F.D.T., il est primordial que notre **Branche Presse** puisse assurer à tous les salariés de ce secteur une **couverture conventionnelle**.

En plus des négociations actuellement engagées, nous allons tout mettre en œuvre pour entamer et mener à leur terme des négociations dans les secteurs encore démunis. Ces secteurs sont ceux Suite page 18

que nous connaissons (distribution de la presse, entreprise de routage, de logistique et de publicité directe, etc...) et ceux que nous serons amenés à connaître grâce au développement de nos actions.

Un telle démarche nous amènera à rencontrer des salariés d'entreprises où seul le code du travail est la référence.

Leur connaissance de notre action en leur faveur,

Notre connaissance de leur existence seront le vecteur d'une syndicalisation importante

La solidarité doit être une de nos priorités. La syndicalisation permettra de rendre nos actions plus efficaces.

#### S'engager pour l'égalité

Dans bien des secteurs, les femmes n'ont pas encore tout à fait la place qui doit leur revenir. Nous devons donc, dans chaque entreprise, nous employer à promouvoir une véritable égalité dans les fonctions et les rémunérations.

En particulier, nous devons nous opposer à toutes les manœuvres discriminatoires tendant, sous de fallacieux prétextes, à leur interdire certains emplois, à leur refuser certaines qualifications.

D'autre part, au moment où les entreprises se modernisent massive-

ment il est impératif de susciter des plans-formation afin que les femmes ne soient pas les laissées pour compte des nouvelles technologies.

Enfin, pour contribuer au mouvement de resyndicalisation, il convient de mettre en place une politique de plus grande ouverture des sections syndicales aux femmes et des promotions à toutes les responsabilités dans le syndicat :

Notre action s'enrichira alors de leur apport spécifique.

L'application de cette résolution sera menée dans un souci de renforcer le nombre de nos adhérents et de donner enfin dans cette branche la place qui revient à la C.F.D.T., c'est à dire la première.

Nous mettrons en oeuvre tous les

moyens possibles pour placer les autres organisations syndicales, et en particulier la C.G.T., dans une position de demandeur par rapport à notre action revendicative.

L'Assemblée Générale de la Branche Presse souligne son attachement au syndicalisme d'adhérents défini dans le cadre du rapport général et de la résolution générale.

Mais nous n'oublions pas que notre action revendicative et notre engagement syndical ont pour premier objectif la préservation et l'amélioration des intérêts des salariés.

Le conseil de branche agira dans le sens des orientations définies dans cette résolution.



## Conseil de branche Presse

ARQUEY Alain

SILAC Aquitaine

LECHEVALLIER Serge

SILAC Midi Pyrénées

BEAUCHAMPS François

SILAC 35

SILAC Nord-Pas-de-Calais

BERGER Dominique

SILAC Champagne Ardennes

Syndicat Livre-Journalistes R.P.

BURLING Christophe

Responsable de Branche

Syndicat Livre-Journalistes R.P.

CHENE Martine

Syndicat Livre-Journalistes R.P.

STILAC Bouche du Rhône

CLARKE Brian John

SILAC Languedoc Roussillon

Syndicat Livre-Journalistes R.P.

DUPONCHEL Yvette

SILAC Nord-Pas-de-Calais

PAC-SUD EST

GROS Philippe

PAC-SUD EST



## Echos du 5ème congrès de la FTILAC (Bierville, 10-11-12 Janvier 1991)

Réunissant plus de 120 personnes et regroupant les représentants de 23 syndicats syndicats régionaux et unions, formant la fédération, ce congrès a surtout eu pour objet de modifier la structure de la FTILAC.

En effet, le constat ayant été fait de la difficulté de certains syndicats régionaux à réunir en leur sein toutes les composantes de la fédération, les participants ont ratifié les décisions prises par la Commission exécutive et le Conseil fédéral sortant, c'est à dire approuver la création de syndicats nationaux, représentant les différentes branches.

Ces syndicats sont : Syndicat National Presse - Labeur - Edition ; Syndicat National Radio-Télévision publique et privée ; Syndicat National de la Culture.

En ce qui nous concerne, nous adhérons au syndicat national Presse - Labeur - Edition, dans sa branche Presse qui regroupe les journalistes, les ouvriers et employés de la presse (PQR, PQD, Presse Parisienne, Presse Hebdomadaire, Distribution, etc...)

Si l'objectif national est axé sur le développement, la syndicalisation et l'action revendicative, il faut y ajouter le thème le plus crucial, celui qui nous permettra de faire avancer les choses à la satisfaction de tous, j'ai cité : l'intercatégoriel !

Il nous paraît important de souligner que le point fort de ce congrès aura été les assemblées générales de branche, de haute tenue, qui ont fait la démonstration de la volonté de tous les participants d'œuvrer pour atteindre les objectifs fixés, mais surtout de s'investir davantage pour la réussite de tous les problèmes qui se posent et se poseront très bientôt dans nos secteurs d'activité.

Mieux que tous les discours, il nous paraît préférable de vous renvoyer à notre résolution de branche.

En définitive, ce fut un bon congrès et nous pouvons assurer que tous les participants sont repartis dans leur région respective, animés d'un esprit combatif

et décidés à démontrer que notre combat est le bon.

En ce qui nous concerne, dans les prochaines batailles liées à la modernisation, soyons persuadés que l'intercatégoriel est indispensable, qu'il est agréable à vivre, mais surtout qu'il mérite que l'on se batte pour lui.

José Rodriguez



## Résolution branche

S'il est un temps fort dans les congrès, c'est bien les assemblées de branches. En l'occurrence, celle du Labeur, qui réunit des travailleurs du Labeur pour n'y parler que du Labeur. Ceux-ci, venus de tous les coins de France, issus de grosses, de moyennes ou de toutes petites entreprises (les isolés) ont eu à cœur d'apporter leur vécu, leur expérience, leurs espoirs. Ils ont eu aussi, et surtout, l'occasion d'échanger avec les camarades qui ont assuré les négociations paritaires. Les travaux et résolutions de cette assemblée ont été présentés au congrès en trois chapitres par trois camarades (originalité et démocratie oblige). Développement, salaires, formation -

trois thèmes dont voici le contenu.

### 1) Développement et fonctionnement

L'information et la consultation sont les premiers services auxquels ont droit les adhérents et leurs délégués.

Les délégués du Labeur se sont fixés pour objectif prioritaire : l'interactivité. Entre autres, faire connaître le travail du conseil de branche et pour ses conseillers et négociateurs provoquer la remontée des informations, pour y parvenir cinq conditions :

a) mise en place de moyens d'information et de consultation rapides et précis. Notamment pour élaborer des objectifs revendicatifs et assurer le suivi des évolutions (à la minute même) dans les négociations ;

b) établir les relais avec les délégués par l'intermédiaire des structures locales (syndicats, unions lo-

## Labeur

cales, unions départementales ...etc) ;

c) Utiliser les outils modernes de communication (fax, répondeur, minitel...etc) ;

d) formation des équipes par le biais de réunions de travail préparatoires aux négociations ;

e) le conseil de branche réunira au moins une fois par an tous ses délégués d'entreprise. Le but sera d'analyser les réalités du terrain et de définir des objectifs.

En conclusion :

La qualité, la rapidité, la régularité d'une information spécifique sont l'élément moteur du développement de la CFDT dans le Labeur.

### 2) Politique salariale

Salaire ne doit plus rimer avec misère.

Il est intéressant de constater que s'il existe plusieurs façon d'augmenter les salaires, Suite page 20

aucune d'entre elles n'est viable à long terme. Un historique s'impose.

1ère étape : Il fut une époque où les salaires ont augmenté en pourcentage. Le système a vécu efficacement durant toute une période économiquement favorable. Il a eu aussi pour effet de créer une échelle des salaires dont les écarts étaient devenus insupportables. C'est alors que les patrons ont limité les taux d'augmentation.

2ème étape : Contrebalancier oblige, la CFDT propose des augmentations en système binôme, c'est-à-dire en deux parties - une en francs fixes, l'autre en pourcentage. Ce système s'est avéré ensuite inefficace quand l'inflation s'est fait ressentir fortement sur les plus bas salaires.

3ème étape : Volonté de s'en sortir, la CFDT fait preuve d'originalité en revendiquant des augmentations minimum individuelles. L'applications de ces A.MI. (contestées et combattues par la CGT) a effectivement permis le coup de pouce indispensable. Ce qui a eu pour effet également de réduire les écarts, mais aussi de placer au même taux horaire les quatre ou cinq qualifications de base.

4ème étape : La fameuse lutte contre l'inflation pour laquelle la CFDT a été partie prenante en précisant toutefois que les mesures devaient être graduelles suivant les salaires et que le pouvoir d'achat devait être préservé pour les plus bas salaires.

Chacun se souviendra comment les patrons ont lutté contre l'inflation. En mettant si bas leurs propositions, ils ont empêché toute possibilité d'accords. Ainsi, ils arrivaient à leurs fins : "définir des recommandations" qui ne seront pas toujours appliquées, notamment dans les petites boîtes.

... Et aujourd'hui : faute d'accord et de revalorisation, les salaires minima sont au niveau du SMIC. Ils sont pourtant appelés "professionnels".

C'est dans un contexte d'attentisme que, depuis juillet 1982 (blockage des salaires) que les patrons du labeur ont mené, seuls, la politique des salaires. Mais voici qu'en décembre dernier, la CFDT, la CFTC, FO et la CGC ont donné

leur accord. Ho ! ce n'est certes pas sans hésiter, car vu le retard, il n'y a pas de quoi faire "cocorico".

#### **Ce qui a décidé la délégation :**

1°) la fixation (inattendue) d'un salaire minimum (on y revient) qui progressera de 4,35 % d'ici la fin 1991 ;

2°) cet accord n'entérine pas la discussion du reste de la grille ;

3°) c'est peut-être là le renouement avec une politique contractuelle qui prélude donc pour d'autres négociations. D'autant que les patrons prenaient en otage les discussions sur la refonte de la Convention Collective (elle date de 1972) et les classifications, tant qu'il n'y avait pas d'accord sur les salaires. C'est fait !!!

Alors justement, à ce propos, un calendrier de rencontres a été fixé. Il est à noter que la CGT, en matière de classifications, a fait un projet intéressant qui complète bien le nôtre (on peut être bien, parfois). Vu l'empressement à vouloir négocier (aboutir peut-être) l'assemblée de branche a décidé d'intensifier les réunions de travail avec les délégués d'entreprises. Ainsi, l'assemblée espère voir son équipe de négociateurs s'étoffer. D'autant que la représentation syndicale est maintenant équitable. Il faut savoir, en effet, que la CGT bénéficie, statutairement, d'une sur-représentation. Souvenons nous d'ailleurs du temps où elle refusait de négocier à la même table ; "quel chemin avons-nous fait !". Ceci dit, malgré les difficultés, l'assemblée n'exclut pas la possibilité d'une unité avec toutes les organisations syndicales.

#### **3°) La formation professionnelle :**

Dix ans, c'est court dans une vie professionnelle. C'est pourtant suffisant pour transformer radicalement la pratique de nos métiers.

Le Labeur, lui non plus, n'a pas échappé à l'introduction de l'informatique. Le typographe ne manipule plus le plomb. Ses cases de caractères ont pris la forme d'un clavier et d'un écran. Le conducteur de rotative a laissé ses clefs de réglage pour appuyer sur des boutons. On pourrait faire ainsi le tour des catégories pour se rendre compte qu'une décennie a suffit pour bouleverser les techniques, les pratiques, les rapports, les compor-

tements. Mais le technicien est comme l'élcolier, chaque réforme peut le mettre en échec. Une parade à cela ... la formation professionnelle. La CFDT la revendique. Quelle approche et quelle maîtrise en a-t-on dans le Labeur ?

Nous y répondrons en deux volets :

#### **a) Le contenu :**

Force est de constater que la formation est à l'image de l'enseignement scolaire "classique". Les programmes ne tiennent pas toujours compte des besoins de mise ou de remise à niveau. En effet, comment ignorer les difficultés à apprendre une formation :

- quand on a quitté l'école depuis vingt ou trente ans ?
- quand on est immigré ?
- quand on est jeune en état d'échec scolaire ?

Les anciens disent souvent "De notre temps, nous trouvions du boulot, avec ou sans diplômes ; nous étions formés sur le tas et la plupart d'entre nous devenaient de bons professionnels".

La CFDT, dans le Labeur, est d'accord pour que l'on dispense une formation "pointue". Mais ce n'est pas que l'on forme des élites professionnelles qui est important. Ce qui nous préoccupe, c'est que chaque travailleur bénéficie d'une formation adaptée, qui tienne compte de son niveau.

La Branche Culture regroupe des professionnels de la formation. Le Conseil de branche Labeur mènera avec eux des réflexions sur ce sujet.

#### **b) L'avenir de la gestion paritaire :**

Si la CFDT du Labeur n'est pas absente des instances paritaires, il nous faut reconnaître que ses militants y sont peu nombreux, alors que notre possibilité de contrôle et de décision nous échappent de plus en plus ; c'est ainsi qu'il existe, à Paris, une école de formation aux métiers graphiques dirigée par la CGT.

D'autre part, l'Etat passe des conventions directement avec les patrons pour gérer le budget et le contenu des formations dans certains lycées professionnels.

Décidément, c'est laborieux, dans le Labeur !

## Conseil de branche Labeur



CHAMBON Gérard Livre-Journalistes R.P.  
GUYET Hubert isolé  
KWIATKOWSKI Richard SILAC Nord-Pas-de-Calais  
MULLER Jean Yves Responsable de branche  
PHILIPPI Michel SILAC Eure et Loir  
RAMELLA Arlette SILAC Eure et Loir  
WELKER Raymond

Spécial Congrès

## Résolution de la branche Culturelle

Euphémisme : dire que la branche culture regroupe une multitude de salariés aux métiers et aux statuts différents, c'est affirmer l'originalité et le charme de notre Fédération, mais aussi la difficulté de définir une politique revendicative commune.

Dans un souci de pragmatisme, rapidement une réunion du Conseil de Branche fera l'inventaire

- des salariés du secteur, des syndicats qui veulent se maintenir et de ceux qui veulent se dissoudre, donc intégrer les nouvelles structures

- Des salariés voulant servir de relais au niveau régional.

Déjà une équipe de militants est

prête à participer aux négociations des différentes conventions collectives de la branche : J'ai la liste.

Nous avons mis en place 4 équipes de négociations et de réflexion :

1 - Celle des intermittents en liaison avec la commission de la Fédération,

2 - Celle sur la convention collective du socio-culturel,

3 - Celle sur la convention de l'action culturelle et des Maisons de la Culture.

4 - Un groupe transversal : sur la formation et la qualification.

Un calendrier de travail sera établi en lien avec le Conseil de

Branche afin d'alimenter la réflexion sur la politique revendicative de la Branche.

Le Conseil de Branche réfléchira à la transition entre les syndicats régionaux qui ne veulent plus exister et le redémarrage du Syndicat National Culture :

- Réflexion sur la mise en place de relais qui fait quoi, qui est prêt à s'engager.

- Réflexion sur les moyens que le syndicat se donne, sur la coordination entre les syndicats nationaux existant et les autres composantes afin de définir une politique revendicative collective à soumettre au Conseil Fédéral.

BONNET Jean François SYRAC  
BUREAU Daniel SILAC Nantes  
CALESSE Jean Edouard SILAC Nord Pas de Calais  
CHASSAT Gérard SYNAPAC  
FAURE Chantal SGAC  
FONTANARAVA René STILAC  
Bouches du Rhône  
NOEL Dominique SGAC  
RAT Maria STILAC Bouches du  
Rhône  
RIVED Danièle Responsable  
de branche  
ROGER Jean SRAC  
SWANN Eva SYDAS

## Conseil de branche Culture



# ALPES neige



Photo: CDI Haute Savoie

LE GUIDE  
MAGAZINE  
DE LA  
MONTAGNE  
D'HIVER  
90 / 91  
• • •  
PARUTION  
NOVEMBRE  
9 0

30  
AU LIEU DE 38F  
(PRIX NORMAL DE VENTE)  
F  
RECEVEZ CHEZ VOUS ALPES NEIGE  
90 / 91

Bon à découper à retourner à ALPES NEIGE  
Dauphiné Libéré 38113 Les Iles Cordées Veurey Voroise.

OUI, je désire recevoir ALPES NEIGE 90 / 91.

Ci-joint chèque de 30F à l'ordre de Rhône Alpes Diffusion.

Signature (obligatoire) .....

(M, Mme, Mlle) Nom, Prénom

Adresse

Commune

Code postal

Bureau distributeur

\* FRANCO DE PORT

## Rapport branche Radio-Télévision Bierville 11 janvier 1991

### I - Un secteur globalement déficitaire

#### - Un enjeu : le développement de la production

On peut comprendre que l'aide publique soit massivement orientée vers les nouvelles techniques de diffusion (diffusion par satellite, TVHD) les enjeux industriels sont considérables, l'Europe se joue là aussi. C'est un problème qui dans la CFDT ne concerne pas que la FTILAC.

Mais il est urgent que rapidement les financements soient orientés vers la production, les programmes.

Or, aujourd'hui le secteur est globalement déficitaire et la tendance observée, confirmée ces dernières années va vers un désengagement des sociétés de programmes dans la production. C'est vrai tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Le pari du gouvernement de développer un secteur privé de production de type quasi-artisanal constitue un pari risqué.

Les trois sources principales de financement : publicité, redevance, abonnement doivent faire l'objet, de la part de notre organisation, d'une réflexion approfondie. La redevance est une ressource contrainte (parc saturé, effet colorisation, exonérations) et sa "légitimité" risque d'être remise en cause face à une offre privée qui est perçue comme gratuite. La publicité après une croissance importante est marquée par une certaine recession (l'ouverture à d'autres secteurs a des conséquences sur la presse écrite). Seul l'abonnement, le péage à la carte peuvent apparaître à moyen et long terme comme facteurs de développement des ressources.

Des solutions économiques dépendent de choix politiques. La CFDT devra peser dans le débat.

### II - L'emploi - La formation professionnelle

L'évolution de l'emploi se caractérise par un développement de plus en plus inquiétant de l'intermittence. Si il est évident que ce type de contrat correspond à un besoin dans le secteur, il ne doit pas se développer en lieu et place de l'emploi permanent dans le secteur technique de production en particulier. L'intermittence dans les professions techniques, le recours aux pigistes, doivent se limiter à l'application des dispositions légales et conventionnelles.

Les nouvelles technologies de production et de diffusion, imposent une réflexion sur les changements induits dans les qualifications, l'organisation du travail, la mobilité professionnelle.

En matière de formation professionnelle, deux fonds d'assurance cohabitent dans la branche : l'AFAUDI et l'AFDAS. Il est temps de

Suite page 23

mettre fin aux rapports conflictuels et à une concurrence stérile entre ces deux fonds. Pour ce faire, une définition claire de leurs champs de compétences respectifs, n'excluant pas des accords de coopération, est urgente.

En ce sens la FTILAC est favorable à ce que pour le secteur Radio Télévision l'AFDAS soit collecteur des fonds au titre des personnels intermittents et que l'AFAUDI le soit au titre des personnels permanents.

### III - La Couverture Conventionnelle

La caractéristique majeure de la branche audiovisuelle, c'est qu'aujourd'hui, une proportion importante des salariés ne bénéficie d'aucune couverture conventionnelle.

Le patronat, dispersé en de nombreux sous-secteurs (production, programmation, diffusion, prestation, radio télévision, réseaux câblés, industries techniques...) n'est pas ou peu organisé.

Celà justifie :

- l'intervention des pouvoirs publics pour organiser et enclencher le processus de négociation.

- notre volonté de faire de la branche le premier niveau de cohérence revendicative.

L'ouverture d'une négociation de branche, sous l'égide du Ministère du Travail, pour un statut des intermittents techniques va dans ce sens. En outre, la FTILAC se donne pour objectifs immédiats la négociation d'accords collectifs dans les radios locales, les télévisions locales, les réseaux câblés, couvrant l'ensemble des catégories de personnel quelle que soit la nature de leur contrat de travail et intégrant la négociation d'avenants à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes.

Pour avancer sur ces objectifs nouveaux et sur la révision ou renégociation de textes existants, comme à court terme la Convention Collective des Artistes Interprètes, la FTILAC doit constituer, former et renforcer des équipes de négociation.

### IV - Développement - Syndicalisation

Dans les secteurs où l'organisation est déjà implantée, le développement repose avant tout sur une vo-

lonté et un travail spécifique des sections d'entreprise.

Par contre, dans les secteurs où notre implantation est nouvelle, faible, voir inexistante (petites entreprises, secteur privé, régions) l'action de la fédération est primordiale.

Beaucoup de salariés ne connaissent pas nos structures et notre champ d'activité. Au-delà de nos adhérents, à l'égard desquels nous réalisons déjà un effort de communication, nous devons mettre en place une politique de communication externe, rendre plus visible notre action pour que d'autres salariés nous rejoignent.

La diffusion, dans toutes les structures CFDT interprofessionnelles, d'une plaquette d'information et d'accueil et la mise en place d'un serveur minitel sont des moyens d'y parvenir.

## Conseil de branche Audiovisuel

AMIEL Alice	STILAC Bouches-du-Rhône
CHAPEAU Michel	Responsable de branche
CHARDIN Bruno	CFDT Radio Télé - TDF
CHRISTOPHE Patrice	CFDT Radio Télé - FR3
FLEURY Françoise	SYDAS
GAUTHIER Marie-Cécile	SYNAPAC
HEMLINGER Claudine	CFDT Radio Télé - A 2
PETIT Arnaud	SYNAVIF

PICCO Jean Charles
PISIGO Michèle
POIRIER Henri
SERROR Serge
TURREL Marc
TESTA Alain
VANACKER Michel

CFDT Radio Télé - TF1
CFDT Radio Télé - I N A
SYDAS
SYNAVIF
Paris TV Câble
SILAC Nord Pas de Calais
CFDT Radio Télé - Radio France



## Résolution Branche : Exploitation Cinéma

### 1 - La syndicalisation

La syndicalisation doit être la priorité de la CFDT. L'information régulière aux adhérents est essentielle, elle permet de mieux cerner les problèmes auxquels les salariés sont confrontés sur leur lieu de travail.

#### Que veut dire adhérer

C'est être tenu au courant de toute revendication, participer aux débats, émettre son avis en toute liberté, avoir un dialogue permanent avec les responsables de la CFDT.

La Syndicalisation c'est en fin de compte "la liberté d'expression pour chacun".

### 2 - Précarité de l'emploi dans l'exploitation cinéma

Le développement de la précarisation des emplois constitue un frein

considérable au syndicalisme plus les statuts sont précaires, plus la syndicalisation est difficile.

Il est donc indispensable de limiter l'emploi précaire.

Pour cela des négociations sont indispensables pour garantir des emplois durables.

### 3 - La convention collective de l'exploitation cinéma

La convention collective de l'Exploitation Cinéma, si elle est bien appliquée par les trois grands circuits (Pathé - UGC- Gaumont) l'est beaucoup moins dans les salles indépendantes.

Il devient urgent de mettre à jour cette convention pour la partie concernant les classifications et d'inté-

grer à cette convention les agents d'accueil qui remplacent les ouvreuses. Rappelons que les agents d'accueil sont des salariés et que les ouvreuses n'étaient payées qu'au pourboire.

L'objet de l'intégration des agents d'accueil dans la convention collective est donc d'officialiser cette nouvelle profession. Il serait important également que les salles municipales appliquent intégralement cette convention collective nationale qui est pourtant étendue.

Pascal WERNER

### Conseil de branche Cinéma

GUICHARD Christian SYNAVIF

DHOND'T Michel SYNAVIF

BOTIA Alphonse SYNAVIF

WERNER Pascal Responsable de Branche

## Intermittents du spectacle

### Pays de Loire

Pour les intermittents des Pays de Loire, des permanences ont lieu :

à Angers : Les premiers lundis de chaque mois de 14 h 30 à 18 h 00 à l'Union Départementale CFDT, Place Louis Imbach à Angers, téléphone : 41 88 27 74

à Nantes : Les seconds lundis de chaque mois de 14 h 30 à 18 h 00 à l'Union Départementale CFDT : 37, rue de Lamoricière à Nantes, téléphone 40 73 30 01

#### Attention :

Devant le nombre d'adhérents nouveaux, la permanence aura lieu tous les quinze jours, cependant, à la demande de certains de nos adhérents, un autre jour que le lundi pourra être choisi pour la permanence supplémentaire.

**Vous en serez rapidement avertis.**

Une permanence mensuelle sera

organisée à Tours et à La Roche-sur-Yon dans les Unions Départementales CFDT.

Les dates de ces permanences seront communiquées personnellement et très rapidement à chacun des adhérents de ces deux départements.

Dans un second temps, il en sera de même pour le département de la Vienne.

Merci d'avance, à tous les adhérents qui voudraient se joindre aux équi-pes déjà en place pour assurer ces permanences. Nous demandons à ces volontaires de bien vouloir adresser, par écrit, leurs noms, adresse et numéro de téléphone à :

Robert Gougeon - Impasse du Clos Yvon Jean - 44510 - Le Pouliguen.

Ainsi chacun pourra participer à une journée de formation concernant l'environnement social et les problèmes spécifiques aux intermit-

tents du spectacle.

Vous savez tous maintenant que pour tous les spectacles occasionnels, une feuille de paye "Employeur Occasionnel" est obligatoire... Pendant un temps, la responsable du GRISS qui reçoit les appels téléphoniques a dit le contraire, mais maintenant, elle a retourné sa position et nous vous confirmions cette obligation.

Le SYNAPAC tient à votre disposition des carnets de feuilles de paye "employeur occasionnel" réservés exclusivement à nos adhérents... certains ayant sans doute demandé des carnets pour des... amis à eux, nous ne pouvons que vous conseiller de les commander très vite car nous allons en manquer, et une réédition n'est prévue que plus tard.

Robert Gougeon.

## "Luttes et Communication"

Mensuel, le N° : 10 F - Abonnement : 100 F - Directeur de la publication : Michel Mortelette

Photographies, Maquette et mise en page : Jacques Geslin - Secrétariat : Hénia Othman -

Rédaction et abonnements : 45/47, avenue Simon Bolivar - 75019 - Paris - Téléphone : 42 02 57 22

Fax : 42 02 59 74 - ISSN : 0181 - 5520 - Commission paritaire : 1422 - D - 73

Impression : I.D. Graphique - 5, rue Mayran - 75009 - Paris - Téléphone : 42 47 76 80